

Décision financière n° 2020-04

Tarifs de diplômes en formation initiale

Vu le décret n° 2007-317 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble, modifié par le décret n° 2019-1123 du 31 octobre 2019

Conformément à la délibération du Conseil d'administration dans sa séance du 12 mars 2020, déléguant à l'administrateur général certaines de ses attributions, notamment en matière financière

L'administrateur général décide

Article 1

A compter de la rentrée universitaire 2020-2021, les tarifs de diplômes en formation initiale sont les suivants :

Libellé des diplômes	Tarifs
Frais spécifiques des parcours internationaux de Masters	Pour les étudiants communautaires et extracommunautaires primo entrants : 1230 € Pour les étudiants communautaires en réinscription en M1 ou M2 : 1230 € Pour les étudiants extracommunautaires en réinscription en M1 ou M2 : 4000 €
Diplôme des Hautes Etudes Technologiques	Equivalent au droit ingénieur des étudiants communautaires défini chaque année nationalement
Certificats de compétences internationaux	3 000 €
Semestres internationaux de Grenoble INP - Pagora	Pour les étudiants communautaires : 1 043 € Pour les étudiants extracommunautaires : 4 570 €

Article 2

Pour les parcours internationaux de master, l'année de l'inscription administrative, il est possible de demander un acompte de 500 € versé par anticipation sur le montant des frais spécifiques dus.

Il est également possible de faire des paiements en 6 fois maximum via paybox.

Article 3

La Direction Entreprise, Formation et International (DEFI), l'agence comptable et les directions des composantes sont chargées, chacune pour ce qui le concerne, de la mise en œuvre de la présente décision.

A Grenoble, le 25 mai 2020

L'administrateur général

Signé

Pierre BENECH